



Paris, le 1^{er} mars 2023

LTR 231 PF

Objet : contribution interprofessionnelle obligatoire (CVO)

**N° de contributeur FBF
à rappeler systématiquement :**

Madame, Monsieur,
Cher collègue de la filière Forêt-Bois,

Vous êtes propriétaire forestier privé et c'est à ce titre que nous vous adressons tous les éléments qui vous permettront de procéder à votre déclaration de la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire – dite CVO – 2023.

Plus que jamais **le rôle stratégique de notre filière forêt-bois, doit nous conduire à agir** avec détermination pour exercer notre responsabilité unique et à la faire mieux connaître.

La sécheresse et les incendies « hors norme » de l'année passée ont attiré l'attention du public sur la fragilité de nos forêts face aux effets du changement climatique. L'année 2022 restera marquée par l'accumulation des crises : sanitaire, guerre, énergie, inflation... suscitant de légitimes inquiétudes sur l'avenir, notamment pour tous les opérateurs de la filière forêt-bois.

Notre ambition collective est claire et porteuse de sens : adapter nos forêts au changement climatique, décarboner la société en développant les usages du bois, renforcer le lien avec la société.

La clé de voûte du système est le matériau bois, produit « biosourcé » renouvelable issu d'un cycle du monde vivant. Mais n'oublions pas qu'**une gestion active par la sylviculture est la condition indispensable à la pérennité et à la qualité des multiples fonctions que la forêt nous procure.**

En 2023, grâce à la CVO et aux organisations professionnelles qui vous représentent, nous poursuivons nos actions sur bien des fronts pour préparer l'avenir :

- ▶ Accompagner et améliorer l'adaptation de la forêt au changement climatique et sanitaire ;
- ▶ Favoriser la mobilisation de la ressource issue de nos forêts ;
- ▶ Suivi de l'activité économique et règlementaire sur les marchés des produits bois ;
- ▶ Prescrire l'utilisation du bois français dans la construction, la rénovation, la surélévation, l'aménagement intérieur et extérieur, l'ameublement, l'énergie ;
- ▶ Mobiliser la recherche et la promotion technique pour développer les usages des produits bois ;
- ▶ Renforcer le lien entre la forêt, les métiers du bois et la société.

.../...

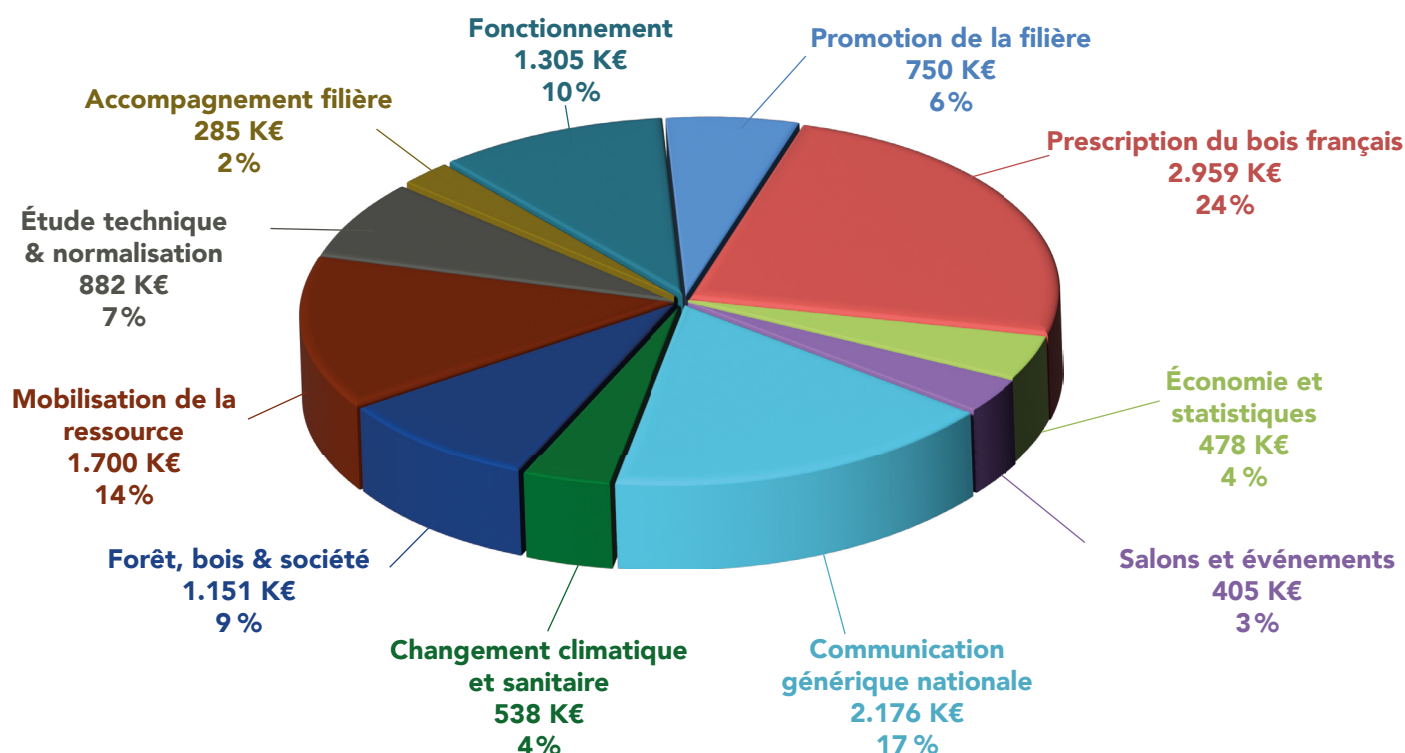
Avec la **Fondation France Bois Forêt pour notre patrimoine**, depuis trois ans nous récompensons et nous encourageons la restauration de patrimoines historiques à partir des arbres de nos territoires et les savoir-faire de nos artisans.

Nos équipes sont présentes au **03 66 88 39 63 de 9h à 18h** pour vous accompagner dans votre déclaration, sans oublier notre site **franceboisforet.fr**, vitrine de toutes nos actions et la réponse à vos questions.

Soyons fiers de notre rôle, en 2023, SORTONS DU BOIS !

Jean-Michel SERVANT
Président

BUDGET DE FRANCE BOIS FORÊT 2023-2024 TOTAL 12.629 K€



NB : La télédéclaration remporte chaque année une adhésion très forte auprès des contributeurs. Nous vous encourageons à privilégier ce mode de déclaration et de règlement.

INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD)

Les informations relatives à la protection des données personnelles figurent en page 8 de la Notice explicative jointe à la présente, et sur notre site Internet, rubrique : Mentions légales.